

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LE TRANSPORT COLLECTIF

BILAN 2005-2010 DE LA POLITIQUE DU PATRIMOINE

RECOMMANDATIONS

La commission remercie tous les citoyens et les représentants d'organismes qui lui ont fait part de leurs commentaires lors de la présentation publique du Bilan 2005-2010 de la Politique du patrimoine.

La commission tient également à remercier les répondants du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise qui ont participé aux travaux de la commission pour la qualité de leur collaboration lors des assemblées publiques et des séances de travail.

Au terme de ses travaux, la commission fait les recommandations suivantes au conseil municipal :

R-1

Que le patrimoine détienne une place privilégiée dans le cadre de la réflexion entourant le nouveau Plan d'urbanisme.

R-2

Que la Ville de Montréal appuie les démarches effectuées par les représentants du milieu du patrimoine auprès du Gouvernement du Québec en vue de la mise sur pied d'une « maison du patrimoine ».

Patrimoine religieux montréalais et financement

R-3

Que la Ville de Montréal reconnaisse le caractère identitaire du patrimoine religieux montréalais et qu'elle poursuive ses actions visant à protéger et à mettre en valeur le patrimoine religieux et institutionnel montréalais.

R-4

Que la Ville de Montréal invite l'archevêché de Montréal à faire preuve de transparence dans la planification de la disposition de ses biens patrimoniaux.

R-5

Que la Ville de Montréal demande au Gouvernement du Québec de donner suite aux recommandations contenues dans le mémoire déposé par la Ville à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale dans le cadre de l'étude du projet de loi 82 (Loi sur le patrimoine culturel), et plus particulièrement,

Que le Gouvernement du Québec assure à la Ville les ressources nécessaires pour assumer les nouvelles responsabilités qui lui reviendront à la suite de l'adoption du projet de loi sur le patrimoine culturel, notamment par le maintien et la bonification de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

R-6

Que la Ville de Montréal demande au Gouvernement du Québec de réapprovisionner le Fonds du patrimoine Québécois.

Expertise**R-7**

Que la Ville de Montréal assure la pérennité des équipes spécialisées et compétentes en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine.

R-8

Que la Ville de Montréal, via sa Politique du patrimoine, valorise l'histoire politique montréalaise et le patrimoine archivistique numérique.

Concertation**R-9**

Que la Ville de Montréal demande à la Direction de la culture et du patrimoine de poursuivre et d'intensifier la concertation auprès des intervenants œuvrant en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine montréalais, notamment en ce qui a trait à l'identification de priorités d'intervention de la Ville de Montréal en matière de patrimoine.

R-10

Que la Ville de Montréal améliore l'accès du grand public aux études patrimoniales réalisées dans le cadre de son mandat de protection et de mise en valeur du patrimoine montréalais.

Protection et réglementation

R-11

Que la Ville de Montréal invite ses arrondissements à réglementer davantage les modalités entourant la réalisation des travaux de restauration des diverses composantes caractérisant l'habitat vernaculaire montréalais (escaliers de fer forgé, corniches, fenêtres et vitraux) et ce en vue d'en assurer la conservation et la mise en valeur, notamment en sévissant plus sévèrement à l'endroit des contrevenants.

R-12

Que la Ville de Montréal poursuive le travail amorcé sur les territoires stratégiques identifiés dans sa Politique du patrimoine (Le parcours riverain ; Le Vieux-Montréal ; Le mont Royal ; le canal de Lachine ainsi que l'île Notre-Dame et l'île Sainte-Hélène) et qu'elle fasse rapport de l'avancement de ses travaux à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité le 30 mars 2011